

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 juillet 2020 à 20 h
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

La salle du Conseil municipal de la mairie ne permettant pas d'assurer les réunions dans les conditions sanitaires nécessaires pendant l'état d'urgence liée à l'épidémie du virus Covid-19, les réunions se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à la salle des fêtes. Cette information a été communiquée à Monsieur le Préfet selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 2 juillet 2020 à 20 heures.

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 18/06/2020
- AFFECTE en totalité en recettes d'investissement article 1068 la somme de 108 675,62 € et reporte en dépenses d'investissement article 001 la somme de 50 059,90 €
- VOTE le budget primitif 2020.
- VOTE pour 2020 les taux d'imposition comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 17,18 %
 - Taxe foncière non bâti : 20,32 %.

Questions diverses :

- Le jugement du Tribunal administratif concernant le recours de Mme et M. Michel Sarry contre la commune demandant l'annulation d'une autorisation d'urbanisme accordé à M. Lacroix Jean-Claude (déclaration préalable de division de terrain) a rendu une décision favorable à la commune.
- Le préfet du Rhône souhaite avoir l'avis de la commune concernant la vente de 10 logements OPAC situés 9 rue de l'Eglise. Les conseillers municipaux font remarquer que cette vente entraînerait la disparition de l'offre en logements locatifs déjà faible sur la commune.
- La désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales doit avoir lieu le 10 juillet prochain.
- Il est fait part des difficultés pour le Sou des écoles à trouver des bénévoles pour gérer le restaurant scolaire. A terme, les membres du Sou des écoles souhaitent de transférer cette gestion à la commune. Des solutions sont à l'étude pour la facturation et le recouvrement des repas aux familles.
- Il est demandé la création de places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite près de l'école, du commerce et de la salle des fêtes. A étudier.
- Il est proposé l'acquisition d'un bureau évolutif pour les enfants en situation de handicap scolarisés dans l'école communale pour un coût de 500 € environ. Ce bureau servira également pour des enfants dans la même situation dans les années à venir. A étudier.
- M. Jambon Christophe a fait part de son mécontentement concernant l'armoire destinée à la fibre implantée sur l'espace public devant sa maison qui lui génère des désagréments esthétiques et l'empêche de se garer où il en avait l'habitude. Il est proposé le déplacement du passage piéton et la réflexion sur l'aménagement d'une voie piétonne du fait de la dangerosité de circulation à l'entrée du village et l'accès à l'école.
- La commission communication réfléchit à un toilettage du site internet de la commune. Il sera étudié l'implantation d'un panneau lumineux d'informations. Il est fait part de l'existence d'une application regroupant les manifestations proposées sur les communes et facile d'utilisation après téléchargement.
- Un groupe de travail est constitué pour analyser les besoins pour le remplacement de Denis Soulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.